

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 2 mars 2023 (en hybride – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

N° : 1918

**Retrait du Département
des Bouches-du-Rhône
du syndicat mixte et
modification des statuts
du syndicat mixte ARPE-
ARB**

5 Membres présents avec voix délibérative : Anne CLAUDIUS-PETIT (CR), Georges BOTELLA (CR), Christophe MADROLLE (CR), Marielle FABRE (CD84), Philippe ARMENGOL (CA Grand Avignon)

Membres absents (avec voix délibérative) excusés : Nathalie CHEVILLARD (CR), Didier REAULT (CD13), Amapola VENTRON (CD13), Chantal EYMEOD (CR), Nicolas ISNARD (CR), Sophie VAGINAY RICOURT (CR)

Participaient également (non-votants) : Marion CLEMENT (TPM), Marion MAGNAN (CD04), Céline HAYOT (CR), Géraldine POLLET (CR), Frédéric FIORE (Paierie régionale), Frédérique GERBEAUD MAULIN (OFB), Jean-Yves PETIT (CESER), Sylvie GAILLARD (CESER), Audrey MICHEL (ARBE), Stéphanie PUTERI (ARBE), Audrey GLORIAN (ARBE), Aurélie RUFFINATTI (ARBE), Sandrine HALBEDEL (ARBE), Agnès HENNEQUIN (ARBE), Alexandra ACCA (ARBE), Christel DESIDERIO (ARBE)

Membres titulaires présents ou représentés : 05 sur 09
Quorum atteint

Vu La délibération n° CP-2023-02-03-43 du 3 février 2023 du Département des Bouches du Rhône votant son retrait du syndicat mixte ARPE-ARB.

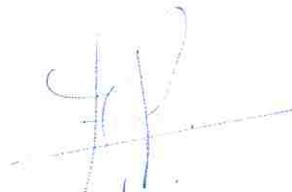
Considérant Que Le Département des Bouches-du-Rhône a par ailleurs fait savoir qu'il ne souhaitait pas participer au projet de création de l'Établissement Public de Coopération Environnemental « Agence régionale de la biodiversité et de l'environnement » ;

Ouï L'exposé de la Présidente ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide

- D'approuver le retrait du Département-des-Bouches du Rhône au sein de la gouvernance du Syndicat Mixte de l'ARPE-ARB,
- De modifier les statuts du Syndicat Mixte de l'ARPE-ARB en conséquent,
- D'autoriser la présidente à effectuer les démarches nécessaires.

Fait et délibéré à Marseille, le 2 mars 2023



Pour copie conforme,
La Présidente,
Anne CLAUDIUS-PETIT